

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE  
DU DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAL DU SMED**

**Séance du 13 DECEMBRE 2021  
Présidence : Didier KHELFA**

**N°2021- 46**

**OBJET : CANDIDATURE DU SMED13 A L'APPEL A PROJET  
SEQUOIA 3**

L'an deux mil vingt un et le 13 décembre à 9h45, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire à Fontvieille.

Etaient présents : voir liste jointe.  
Constatant que le quorum est atteint :

**Le Président expose**

Il s'agit d'un appel à projet (AAP) qui s'inscrit dans le programme ACTEE 2 porté la FNCCR. Il a pour objectif d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire en vue de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.

Comme nous l'avons fait pour l'appel à projet MERISIER, nous travaillons avec le PETR qui nous a mis en relation avec les 3 intercommunalités du territoire qui souhaitent déposer un dossier.

Cet AAP vise l'ensemble des bâtiments communaux (à l'exception des bâtiment culturel et aquatique) et offre une majoration des aides sur les actions suivantes :

- Le rafraîchissement passif/confort d'été,
- La substitution du fioul par une énergie décarbonée,
- L'optimisation énergétique des process de gestion des bâtiments et des installations de production d'eau potable, ainsi que de traitement des eaux usées et pluviales.

LOT	Taux de base	Bonification de l'axe des études techniques
<b>LOT 1 RESSOURCES HUMAINES</b>	Taux d'aide de 50 %, plafonné à 90 000 € HT par membre du groupement	Rafranchissement passif/confort d'été ou Substitution fioul vers une énergie décarbonée ou Optimisation énergétique des installations de traitement de l'eau potable et de traitement des eaux usées ou pluviales (bâtiments et process) <b>= Prime de 10 000 € par membre du groupement</b>
<b>LOT 2 OUTILS DE SUIVI</b>	Taux d'aide maximal de 50 % <sup>(1)</sup> Plafond commun de 20 000 € HT par membre du groupement	
<b>LOT 3 ETUDES TECHNIQUES</b>	Taux d'aide de 50 %, plafonné à 70 000 € HT par membre du groupement	
<b>LOT 4 MAÎTRISE D'ŒUVRE</b>	Taux d'aide maximal de 30 % du montant global du lot 3 « études techniques » plafonné à 30 000 € HT par membre du groupement. <sup>(2)</sup>	
<b>PLAFOND TOTAL D'AIDE PAR MEMBRE*</b>	250 000 € HT, plafonné à 800 000 € HT pour l'ensemble des membres*.	

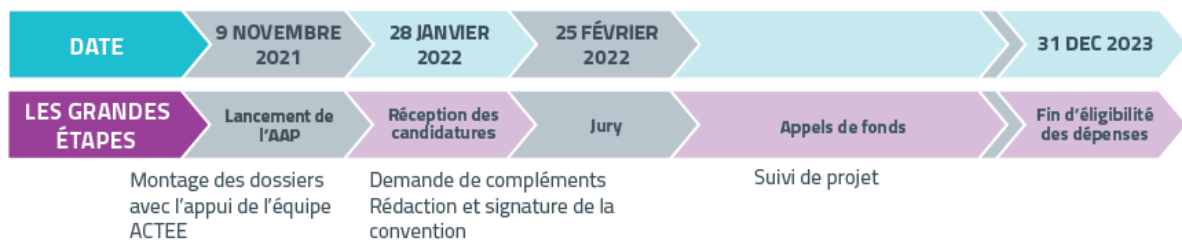
\* du groupement

<sup>(1)</sup> Sauf pour les outils de télé gestion télé relève, taux maximal de 20 %

<sup>(2)</sup> L'utilisation de cette aide doit porter sur plusieurs bâtiments, de manière à favoriser le passage à l'action

Le calendrier est le suivant :

### Calendrier de l'appel à projet Sequoia (3)



**Le Comité Syndical après en ouï l'exposé et après en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés de :**

**Article 1** : d'autoriser le Président de déposer la candidature du Smed13 à l'appel à projet SEQUOIA 3 dans le cadre du programme ACTEE 2 porté la FNCCR

**Article 2** : De signer tous les actes s'afférents à cette candidature

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits**

**Pour extrait conforme,**

**Le Président,**



**Didier KHELFA**